

PROCES-VERBAL
Conseil communautaire du 9 avril 2026
Auditorium – Hôtel d'agglomération Grand Cognac

Aujourd'hui, jeudi 9 avril 2026, à 18 heures, en vertu de la convocation en date du vendredi 3 avril 2026, les membres du Conseil communautaire de Grand Cognac se sont réunis en l'Auditorium de l'Hôtel d'agglomération de Grand Cognac – 6 rue de Valdepeñas à Cognac (16100)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Claude ANNONIER – Marie-Hélène AUBINEAU – Christine BAUDET – Morgan BERGER – Carmen BERNARD – Philippe BIROLLEAU – Lydie BLANC – Enrick BOIDRON – Patrice BOISSON – Séverine CAILLÉ – Florence CAMIN – Cyril CAMUS – Stéphane CHALUMEAU – Jean-Christophe COR – Stéphane CORNET – Nina COUTURIER – Deirdre DATCHARY – Fabien DELISLE – Brice DEZEMERIE – Sarah DROUET – Marie DUBBERKÉ – Elisabeth DUMONT – Cédric DUPUY – Tarik EL CHERQUI – Gaëlle FAGOT – Béatrice FERMON – François-Xavier FIGON – Christophe FORTIN – Martine FOUGÈRE – Michel FOUGÈRE – Patrick GATINAUD – Sylvie GAUTIER – Clément GENTY – Laurent GEORGES – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Christel GOMBAUD – Géraldine GORDIEN – Dominique GRAVELLE – Bernard HANUS – Adrien HOFFMANN – Alain JANOT – Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI – Lola KOZLOWSKA – Alain LA SOUDIÈRE – Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Danièle LAMBERT-DANEY – Yannick LAURENT – Sylvie LEGRAND – Jean-Louis LEVESQUE – Gladys MACOIN – Jean-Christophe MARCU – Éric MARQUET – Anne MARTRON – Patrick MERCERON – Christian MEUNIER – Jean-Luc MEUNIER – Sylvie MOCOEUR – Géraud MOURGERE – Stéphane NADAUD – Pierre NAU – Bruno NAUDIN-BERTHIER – Virginie PAILLETTE – Adrien PARISOT – Ludovic PASIERB – Pierre PEROT – Katie PERROIS – Fabien PETINIOT – Aurélie PINEAU – Sébastien POLI – Fabrice RAYMOND – Benoist RENAUD – Jean-Robert RENOUX – Marie-Pierre REY -BOUREAU – Florent-José RODRIGUES – Christophe ROY – Jean-Philippe ROY – Jérôme ROYER – Nadège SKOLLER – Xavier TRIOILLIER – Marie-Jeanne VIAN – Mickaël VILLEGER

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

Léa LAURICHESSE (donnant pouvoir à Laurent GEORGES) – Camille LEGAY (donnant pouvoir à Anne MATRON) - Martine SOULON (donnant pouvoir à Morgan BERGER)

Installation du conseil communautaire

THÉMATIQUE	OBJET		RAPPORTEUR
Affaires générales	1	Élection du (de la) président(e)	LE PRESIDENT, DOYEN D'AGE
	2	Détermination du nombre de vice-président(e)s	LA PRESIDENCE
	3	Élection des vice-président(e)s	LA PRESIDENCE
	4	Composition du Bureau communautaire	LA PRESIDENCE
	5	Élection des conseillers communautaires membres du bureau	LA PRESIDENCE
	6	Lecture de la charte de l'élu local	LA PRESIDENCE
Affaires générales	7	Délégation du conseil communautaire au bureau	LA PRESIDENCE
	8	Délégation du conseil communautaire au (à la) président(e)	LA PRESIDENCE
	9	Fixation des taux applicables aux indemnités de fonction de la présidence, des vice-présidents et des conseillers délégués	LA PRESIDENCE
	10	Fixation des conditions de dépôts des listes de candidats pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	LA PRESIDENCE
	11	Fixation des conditions de dépôts des listes de candidats pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)	LA PRESIDENCE

M. Michel FOUGERE, doyen d'âge, ouvre la séance et installe le conseil communautaire de Grand Cognac, composé de 88 conseillers titulaires.

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

En tant que doyen d'âge de cette assemblée, c'est à moi que revient l'honneur d'ouvrir cette séance. Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue.

Je déclare le conseil communautaire installé et je vous informe que le quorum est atteint. Nous pouvons donc débiter cette séance.

Je précise que, conformément au règlement intérieur de notre assemblée, nous procéderons aux votes par vote électronique. Un technicien de la société Quizzbox est présent pour enregistrer les votes.

Je laisse la parole à Mme BIGOT, chargée des assemblées, afin qu'elle vous explique le fonctionnement des boîtiers de vote électronique. »

Mme Cécile BIGOT présente les boîtiers de vote électronique et leur fonctionnement.

Mme Séverine CAILLÉ est désignée secrétaire de séance.

1. Élection du (de la) président(e)

1.1. Présidence de l'assemblée

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et à l'installation du conseil communautaire, le(a) président(e) de la communauté d'agglomération est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le(la) plus âgé(e) sera déclaré(e) élu(e).

M. Michel FOUGERE demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de président du conseil communautaire de Grand Cognac.

Il prend acte de la candidature de **M. Jérôme SOURISSEAU** et l'invite à prendre la parole.

Jérôme SOURISSEAU le remercie et indique que depuis sa prise de fonction à la tête de l'exécutif en 2018, il croit avoir œuvré à ce que notre collectivité se construise sur des fondamentaux clairs : aide aux communes, services à la population et rayonnement du territoire. Il souhaite poursuivre sur cette lancée s'il est réélu Président. Il précise par ailleurs que l'agglomération est une institution au service des communes. Il ajoute que durant la précédente mandature, il s'est toujours efforcé de faire en sorte que les projets soumis au vote de l'exécutif communautaire fassent consensus ; en attestent les votes quasi unanimes sur chacune des délibérations.

Le Président de séance ouvre le vote.

1^{er} tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 87

Votes blancs : 4

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 81

Majorité absolue : 41

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jérôme SOURISSEAU	78	Soixante-dix huit
Jean-Claude ANNONIER	1	Un
Anne MARTRON	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

M. Jérôme SOURISSEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président et est immédiatement installé.

Avant de poursuivre la séance, la parole est donnée à M. Michel FOUGERE.

« Si vous me le permettez Monsieur le Président, avant de vous céder la place, et pourtant j'ai hâte de vous céder mon fauteuil, je voudrais dire quelques mots.

Vous le savez je serai bref. D'ailleurs je ne vais dire que deux mots. Le premier mot, je vais vous dire « merci ». Et le deuxième mot, je vais vous dire « fierté ».

Merci. Merci Monsieur le Président, parce que je pense qu'il faut que nous reconnaissons, toutes et tous ici dans cette assemblée, chers collègues, comme l'ont reconnu ceux qui n'ont pas voulu reconduire leur mandat, je pense que tous ici nous sommes d'accord pour reconnaître que vous êtes un homme aux qualités remarquables. Je sais que les mots ont un sens je pèse donc mes mots au trébuchet et je vous dis en toute sincérité, vous savez, et ceux qui me connaissent, je n'ai pas l'habitude d'utiliser la flagornerie ou la dithyrambe. Je vous dis sincèrement la vérité, c'est ce qui donne la force à ces propos, c'est qu'ils ont la force de la vérité. Donc, je vous le dis, vous avez des qualités que je qualifierais d'exceptionnelles, et je pense que cette assemblée a la chance d'avoir un homme comme vous pour la diriger et la développer.

Je vous remercie parce que je connais les responsabilités qui sont les vôtres et que vous exercez aussi à un niveau peut-être pas plus important mais beaucoup plus large.

Je vous remercie de consacrer du temps pour venir ici avec nous, nous supporter, organiser, développer, et vous le faites toujours avec beaucoup de simplicité. Vous avez beaucoup d'empathie. Je crois aussi que c'est un de vos atouts et que ça permet peut-être d'expliquer aussi votre réussite. Vous avez beaucoup d'empathie envers tout le monde. Vous aimez les gens. De toute façon, chers collègues, je pense que lorsqu'on est maire, c'est parce qu'on aime les gens. Si on n'aime pas les gens, on ne peut pas prendre cette mission d'être maire. Et c'est vrai que vous exercez ça avec gentillesse, avec simplicité, avec empathie et intelligence, j'y reviendrai tout à l'heure. Donc je pense que vous méritez très largement un grand merci. Et je voudrais que tout le monde s'associe à ce que je dis et qu'on applaudisse Monsieur le Président. (Applaudissements) Le deuxième mot que je voudrais vous dire, Monsieur le Président, c'est le mot de fierté. À titre personnel, je suis fier, et à titre Charentais aussi.

Je suis fier que la Charente, ce département que nous aimons tous, puisque nous y exerçons nos métiers, nos missions, nos fonctions, après plus de cinquante-six ans de vacances de personnalités marquantes, c'est-à-dire depuis la mort de Félix Gaillard en 1970, ait en son sein un homme tel que vous.

Félix Gaillard, que les plus jeunes n'ont pas connu (moi je l'ai connu, j'étais très jeune, ça fait quand même un certain temps) était un homme d'État, un homme remarquable. On en a eu deux ici : Jean Monnet évidemment, et Félix Gaillard.

Jean Monnet était un homme d'État, commissaire au plan, etc. Il a œuvré énormément pour l'Europe, c'est un des pères de l'Europe, vous le savez, mais il est moins connu.

Félix Gaillard était un enfant du pays, toute sa famille était de Charente, sa très belle maison familiale est à Barbezieux, et y est toujours d'ailleurs.

Félix Gaillard donc était président du Conseil sous la quatrième république, l'équivalent du premier ministre d'aujourd'hui. À l'époque, les présidents de la République étaient des gens un petit peu fantoches, le vrai pouvoir était exercé par le président du Conseil. Et donc Félix Gaillard a été le président du Conseil le plus jeune de la quatrième république.

Alors pourquoi je pense à lui ? Parce que je trouve, Monsieur le Président, que vous avez beaucoup de points communs avec Félix Gaillard. Vous êtes des universitaires tous les deux, même si vous n'avez pas pris la même université (vous, vous êtes agrégé de chimie, Monsieur Félix Gaillard était agrégé de droit). Il a été ministre des finances, etc. Vous êtes un pur produit de ce que fait de mieux l'éducation nationale parce qu'on parle beaucoup aujourd'hui de l'éducation nationale et on voit qu'elle a produit quand même des gens extraordinaires dont vous faites partie.

Et c'est pour ça que vous me faites penser à Félix Gaillard. Je trouve que vous avez la stature et l'envergure d'un homme d'état, que vous pourrez devenir si tel est votre souhait. Je suis sûr que vous avez les qualités fondamentales : la compétence, l'intelligence, la précision et la concision. Je ne veux pas passer pour un flagorneur. Ceux qui me connaissent le savent, j'ai toujours dit ce que je pensais, et je pense ce que je dis. Donc, cher président, je vous le dis avec beaucoup de sincérité. Et je suis sûr, même si je ne lis pas dans le marc de café, je ne suis pas devin, je ne suis pas la pythie d'Apollon, mais je crois pouvoir vous dire que si tel était votre souhait, avec les compétences que j'ai énumérées, l'ambition, et le courage que vous avez, vous avez tout à fait les caractéristiques nécessaires pour devenir un homme d'État, un homme à la destinée nationale, j'en suis sûr.

Je ne vous le dis pas pour vous faire plaisir aujourd'hui, je vous le dis parce que je pense que vous le méritez, d'autant que vous avez l'audace, et je pense que vous savez que pour réussir dans la vie, il faut quand même de l'audace.

Vous l'avez montré, une audace placide, une audace constructive, mais quand même, néanmoins, une audace. Et vous savez, comme dit le proverbe latin « audaces fortuna juvat », la fortune sourit aux audacieux. Et je pense que vous êtes de cette trempe-là, Monsieur le Président.

Voilà ce que je voulais vous dire. Voyez, j'ai été bref.

Je vais vous laisser la place et demander à votre fauteuil de vous accueillir, lui qui vous connaît bien depuis le temps. Vous allez prendre le même fauteuil, et je crois que ce fauteuil sera heureux, d'abord de me laisser partir, et puis surtout, de vous accueillir.

Merci beaucoup, Monsieur le Président ! »

(Applaudissements)

M. Michel FOUGERE prend place dans l'auditorium et **M. Jérôme SOURISSEAU**, président, s'installe à la présidence.

Le président s'exprime avant de poursuivre la séance.

« Chers collègues, vous me permettrez, M. le Président, cher Michel, merci beaucoup pour ces mots qui me touchent à la hauteur du contenu qu'ils ont exposé à cette assemblée.

Comme beaucoup le savent ici, quand on est élu, on entend rarement des compliments. C'est plutôt une mission où on en prend dans la figure. Donc, de temps en temps, d'avoir des compliments, je ne dois pas cacher qu'évidemment, ça fait plaisir.

Vous le savez, oui c'est vrai, j'ai cette passion du territoire, j'ai cet engagement.

Je le dis tout de suite, je n'ai pas l'intention d'être candidat aux sénatoriales. Donc une autre ambition, une autre audace ; on verra un jour. Pour l'instant, je souhaite me consacrer au territoire qui me passionne et dont je sais que c'est quelque chose que nous avons tous en commun.

Tous ces propos m'obligent évidemment, m'obligent à être à la hauteur de la responsabilité que vous avez accepté de me confier.

Je veux vraiment qu'on reste dans cette simplicité. Mon portable est accessible à tout le monde, je réponds, n'hésitez pas, je suis là pour ça. N'hésitez pas aussi à me rappeler à l'ordre quand on est entraîné et que l'on ne prend pas assez le temps de s'expliquer sur des propos ou des choses qui sont complexes, etc. N'hésitez pas, on est là pour ça et on est là pour faire de la pédagogie parce qu'on ne peut pas prendre une bonne décision si on n'a pas bien compris ce qui est exposé. Parfois, ça peut paraître compliqué, je crois que c'est quelque chose d'important.

Donc, merci à vous toutes et tous. Comme cela a été souligné, et je peux comprendre que ça suscite quelques interrogations, il se trouve qu'en ce moment, je suis aussi président du conseil départemental de la Charente. C'est quelque chose d'inédit puisqu'un changement de majorité au cours d'un mandat dans un conseil départemental, ce sont des choses qui historiquement ne se sont quasiment jamais passées. Nous l'avons vécu en Charente et je me suis retrouvé président minoritaire ; mais on a réussi à construire une majorité justement par cette capacité, cette volonté de travailler tous ensemble, en additionnant nos idées, en essayant de trouver des points communs dans l'intérêt de la Charente. Cela fait partie de mon ADN de voir la gestion des collectivités de cette manière. C'est évidemment ce que je souhaite qu'on mette en œuvre dans cette assemblée comme on l'a fait ces dernières années. Évidemment, beaucoup pourraient dire, et je le comprends, que ce sont deux grosses responsabilités, c'est vrai. Mais je crois - les services et les collègues pourraient le dire - que j'arrive à avoir cette organisation qui me permet d'assumer ces deux responsabilités. Parce que je ne conçois ces responsabilités qu'en équipe, entouré de vice-présidents.

Entouré de futurs vice-présidents que je vais vous proposer, parce que la délégation, le mode de fonctionnement participatif avec l'ensemble des collègues - et non pas pyramidal où tout remonte au président - est à mon avis quelque chose de moderne et complètement indispensable de nos jours.

Donc, je vais proposer évidemment à l'élection une série de vice-présidents. D'abord leur nombre et ensuite les noms. C'est toujours un exercice difficile parce qu'à la fois il faut travailler en confiance, essayer de représenter tous les territoires, tous les profils, essayer d'intégrer des collègues qui ont plutôt de l'expérience, parce que souvent quand on est dans un premier mandat de maire, on est absorbé par son quotidien de mairie, et c'est normal. Les communes en ont besoin, elles ont besoin d'un maire à 200%, surtout les premières années de mandat. Donc, ça fait partie des critères que j'ai essayé de retenir.

Je ne doute pas qu'il y ait quelques frustrations, et j'en suis désolé, mais à un moment donné, il est nécessaire de faire des choix. Et ma plus grande déception, évidemment, c'est que nous avons un nombre de femmes maires qui a diminué, et qui n'est pas très important en nombre sur les cinquante-quatre communes. Donc évidemment, nous aurons un exécutif qui ne sera pas à la parité, loin de là. Il ne l'était pas avant, mais évidemment c'est une des difficultés. Le mode de scrutin tel qu'il est fait aujourd'hui conduit à ce résultat-là.

*Nous allons donc poursuivre l'ordre du jour de ce conseil.
Encore merci à toutes et à tous pour votre confiance.
Je reprends l'ordre du jour. »*

2. Détermination du nombre de vice-présidents

Le président rappelle que le bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-président(e)s et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-président(e)s est déterminé par le conseil, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-président(e)s.

L'assemblée délibérante étant composée de 88 élus titulaires, la règle de 15 vice-présidents(e)s au maximum s'applique.

Le président rappelle que le bureau était composé de 14 au précédent mandat, et qu'au cours de cette mandature, Grand Cognac a pris de nouvelles compétences. Il indique préférer qu'il y ait un exécutif où tout le monde peut assumer l'ensemble de ses responsabilités. Non pas que des collègues dans le précédent mandat ne l'ont pas assumé, mais parfois il y avait des portefeuilles qui étaient extrêmement conséquents. Il propose donc de fixer le nombre de vice-présidents à 15.

En l'absence de question ou de remarque,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 86

Voix Contre : 0

Abstentions : 2

3. Élection des vice-présidents

Le président indique qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents. En application de la délibération précédente votée, le nombre de vice-présidents a été fixé à 15.

Il rappelle que les vice-présidents de la communauté d'agglomération sont élus successivement au scrutin uninominal secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

3.1. Élection du premier vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 1^{er} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Morgan BERGER

Le président donne la parole à Morgan BERGER.

« Morgane Berger, je suis maire de Cognac depuis 2020. J'ai été très heureux d'être le premier vice-président de l'agglomération durant le précédent mandat. Dieu sait qu'on a quand même traversé quelques tempêtes ensemble. L'agglomération a souvent été décriée dans la campagne des municipales à Cognac.

Alors, pour les nouveaux élus, je souhaite le dire, l'agglomération n'est pas un tiroir-caisse, et elle n'est pas non plus le bouc émissaire. Il faut savoir prendre ses responsabilités. En tout état de cause, j'ai été très heureux, en tant que premier vice-président, de servir l'agglomération. Je crois que les actes ont été là, quand notamment, la ville de Cognac s'est refusée à la construction d'un stade de rugby à plus de 10 millions d'euros, et pourtant, j'étais le maire de Cognac. J'ai montré la preuve de la solidarité intercommunale. Nous avons pu le montrer aussi quand certaines communes étaient en difficultés financières. J'étais l'un des premiers à monter au créneau pour dire qu'il fallait les aider. Et quand on siège ici, on doit avoir l'esprit communautaire chevillé au corps. Ceux qui ne l'ont pas, je pense, n'ont pas à siéger dans cette assemblée. »

3.1.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 86

Majorité absolue : 44

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Morgan BERGER	82	Quatre-vingts deux
Jean-Claude ANNONIER	2	Deux
Jean-Louis LEVESQUE	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

M. Morgan BERGER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} vice-président et est immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 2^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidate :

- o Mme Séverine CAILLÉ

Le président donne la parole à Séverine CAILLÉ.

« Bonjour à toutes et tous, d'abord je suis ravie de retrouver celles et ceux avec qui nous avons pu partager la mandature précédente et puis j'adresse la bienvenue et surtout toutes mes félicitations aux nouveaux élus communautaires. Je suis maire de Sainte-Sévère. J'ai commencé mon engagement municipal en 2014 en tant qu'adjointe puis en tant que maire depuis 2020. L'engagement municipal a pour moi beaucoup de sens parce que je trouve que l'échelon local est un échelon sur lequel on peut prendre des actions concrètes. Pour la population, c'est un échelon de proximité où on peut mener des projets. Ce qui fait lien aussi avec mon engagement au sein de l'agglomération, et je remercie le président de m'avoir permis d'intégrer l'exécutif de l'agglomération. On a parlé de services à la population, de services aux communes et d'attractivité du territoire. Là aussi, je retrouve le sens de l'échelon local. Je crois beaucoup en la force collective et je suis persuadée que nos cinquante-quatre communes se tirent vers le haut les unes les autres. »

3.2.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 1

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 87

Majorité absolue : 44

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine CAILLÉ	82	Quatre-vingts deux
Jean-Claude ANNONIER	1	Un
Léa LAURICHESSE	1	Un
Jean-Louis LEVESQUE	1	Un
Anne MARTRON	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

Mme Séverine CAILLÉ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} vice-présidente et est immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 3^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Mickaël VILLEGER

Le président donne la parole à Mickaël VILLEGER.

« Merci Président. Je suis adjoint au maire de la commune de Châteauneuf-sur-Charente depuis 2014. J'ai eu le privilège depuis la création de l'agglomération d'accompagner la politique de l'eau au sens large. J'ai eu l'occasion d'échanger avec l'intégralité des élus de la collectivité puisqu'on a de l'eau potable dans toutes les communes. Nous travaillons sur le sujet de l'assainissement aussi avec quelques communes en assainissement collectif et non collectif. J'ai eu ce privilège en tout cas de pouvoir être au contact des habitants du territoire et je suis aussi vice-président du conseil départemental de la Charente où je travaille aussi sur cette thématique au sens large autour du fleuve Charente. »

3.3.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 2

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 84

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mickaël VILLEGER	82	Quatre-vingts deux
Jean-Claude ANNONIER	1	Un
Bernard HANUS	1	Un

M. Mickaël VILLEGER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 4^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Brice DEZEMERIE

Le président donne à la parole à Brice DEZEMERIE.

« Merci Président. Je suis maire de Juillac-le-Coc, c'est mon troisième mandat. 2014, premier mandat en tant que conseiller municipal, et ensuite deux mandats successifs de maire. Ma candidature, c'est un acte d'engagement auprès de notre collectivité, mais aussi un engagement auprès de notre président et de vous, évidemment, l'ensemble des élus. Ce mandat, je souhaiterais l'exercer si possible avec le même sens de dialogue, la même attention et détermination pour aller au bout des projets. En plus, le bénéfice de l'expérience acquise durant ce dernier mandat dans notre connaissance du territoire et la connaissance de notre collectivité, est bien évidemment, un atout. J'espère obtenir une nouvelle fois votre confiance pour ce nouveau mandat. Merci de votre attention. »

3.4.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 2

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 84

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Brice DEZEMERIE	77	Soixante-dix sept
Jean-Louis LEVESQUE	5	Cinq
Patrice BOISSON	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

M. Brice DEZEMERIE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.5. **Élection du cinquième vice-président**

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 5^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidate :

- o Mme Elisabeth DUMONT

Le président donne la parole à Elisabeth DUMONT.

« Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose aujourd'hui ma candidature à une vice-présidence de Grand Cognac avec à la fois humilité, détermination et un profond sens des responsabilités. À 47 ans, mon parcours académique et professionnel se traduit par une formation universitaire en droit public puis un master en aménagement du territoire et développement économique local ; et j'ai exercé avec engagement, passion mes différentes fonctions dans les collectivités locales ou établissements publics charentais. Et je suis élue de notre territoire depuis 2008. D'abord en tant qu'adjointe au maire de Gondeville, puis élue maire en 2014, et à l'initiative de la création de la commune nouvelle de Mainxe-Gondeville en 2019. J'ai été renouvelée maire de Mainxe-Gondeville en 2020, et lors de ces dernières élections municipales. Élué communautaire au sein de la communauté de communes de Jarnac, je suis déléguée communautaire de Grand Cognac depuis sa création en 2017, et j'ai été membre de la commission Aménagement du territoire et mobilité sous la dernière mandature. C'est un engagement dans la durée, tant professionnel qu'électif, qui m'a permis de construire une connaissance fine de notre territoire, de ses forces, mais aussi de ses fragilités. Cette double lecture à la fois institutionnelle et opérationnelle est pour moi un atout. Notre territoire est riche par sa diversité, disposant d'une image internationale, d'un savoir-faire reconnu, une qualité de vie enviée qui m'invite à porter mes compétences et convictions au sein de notre territoire avec énergie et le sens du collectif qui me caractérise. Je mesure pleinement l'exigence de cette fonction et je suis prête à m'y investir. Je vous remercie pour votre confiance. »

3.5.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 2

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 83

Majorité absolue : 42

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Elisabeth DUMONT	79	Soixante-dix neuf
Jean-Marc GIRARDEAU	1	Un
Jean-Louis LEVESQUE	1	Un
Jean-Luc MEUNIER	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

Mme Elisabeth DUMONT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 5^{ème} vice-présidente et est immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 6^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Yannick LAURENT

Le président donne la parole à Yannick LAURENT.

« Merci monsieur le président. Je voulais tout d'abord remercier les élus que j'ai pu rencontrer. Je suis actuellement adjoint au maire de Cognac en charge des finances et vice-président sortant. J'étais chargé du tourisme et j'ai pris beaucoup, beaucoup, beaucoup de plaisir à rencontrer les élus sur leur territoire, à développer le tourisme et les projets qui ont abouti pour certains, qui vont aboutir pour d'autres. J'ai pris beaucoup, beaucoup de plaisir au côté des personnes qui ont siégé à la commission tourisme et j'espère que c'est réciproque. Je vous remercie de me donner l'occasion de continuer cette aventure en tant que vice-président. »

3.6.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 2

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 84

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Yannick LAURENT	78	Soixante-dix huit
Jean-Louis LEVESQUE	4	Quatre
Enrick BOIDRON	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

M. Yannick LAURENT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 7^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Jean-Marc LACOMBE

Le président donne la parole à Jean-Marc LACOMBE.

« Merci Président. Je vais surtout me présenter pour les nouveaux élus puisque les anciens doivent sûrement se rappeler de moi. J'ai 65 ans, je suis maire de la commune de Julienne depuis déjà trois mandats, j'entame donc le quatrième et c'est en fait mon cinquième mandat d'élu. J'ai commencé assez jeune à m'engager dans la vie publique locale. Et je tiens à le préciser, pas de candidature de sénateur pour moi, je reste en politique locale uniquement. J'ai assumé la charge de conseiller délégué sur la précédente mandature, en accompagnement du vice-président Annick-Franck Marlaud, qui désormais n'est plus conseiller communautaire. Je compte m'investir pleinement parce que j'estime, comme l'a dit Michel Fougère, que c'est un honneur et un privilège de siéger dans cette assemblée, avec des responsabilités qui nous engage vis-à-vis de toutes ces personnes qui nous ont élus sur l'ensemble du territoire. Pour moi, l'équité et la justice et les équilibres au sein du territoire nécessite des gens engagés. Je suis maire d'une petite commune rurale donc croyez bien que je défends les petits territoires avec le plus de vigueur possible. Voilà, si vous m'accordez votre confiance, ce sera avec plaisir que je continuerais à m'engager comme je l'ai fait. »

3.7.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 3

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 84

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc LACOMBE	79	Soixante-dix neuf
Jean-Louis LEVESQUE	2	Deux
Patrice BOISSON	1	Un
Bernard HANUS	1	Un
Jean-Luc MEUNIER	1	Un

M. Jean-Marc LACOMBE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 8^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Xavier TRIQUILLIER

Le président donne la parole à Xavier TRIQUILLIER.

« Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, je remercie le président pour me permettre de me présenter à vous ce soir. Je suis vice-président sortant en charge de la politique sportive et je suis également le maire-adjoint puis maire de la commune de Les Métairies depuis 2020. Les six dernières années ont été particulièrement riches et intenses. Aussi, je souhaite continuer cet engagement devant vous ce soir puisque nous avons encore de nombreux projets à mener. Je vous remercie. »

3.8.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 3

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 83

Majorité absolue : 42

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Xavier TRIQUILLIER	74	Soixante-quatorze
Christian MEUNIER	2	Deux
Jean-Luc MEUNIER	2	Deux
Stéphane CORNET	1	Un
Bernard HANUS	1	Un
Jean-Louis LEVESQUE	1	Un
Florent-José RODRIGUES	1	Un
Michaël VILLEGER	1	Un

M. Xavier TRIQUILLIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 9^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Jean-Marc GIRARDEAU

Le président donne la parole à Jean-Marc GIRARDEAU.

« Merci Président. C'est de tout cœur que je suis heureux d'être parmi vous, c'est un véritable honneur et il va falloir qu'on en soit tous dignes et je sais que ça va marcher. Je suis maire de Val-de-Cognac, ça sera mon deuxième mandat en tant que maire de cette commune nouvelle. J'ai noté que nous avons beaucoup de nouveaux collègues. Je leur dis qu'ils pourront compter sur moi par rapport aux tâches qui me seront confiées. Je pense que c'est tout à fait essentiel que l'on montre dès le départ cette solidarité dont on parle depuis tout à l'heure parce que c'est un fait réel et que c'est ce qui caractérise peut-être le mieux notre agglomération. Nous sommes tous ensemble et il n'y a pas le problème de l'un qui n'est pas le problème des autres. Vous allez le découvrir avec nous en tout cas je vous remercie de votre confiance à l'avance parce que c'est pour moi un très grand plaisir. »

3.9.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 6

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 80

Majorité absolue : 41

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc GIRARDEAU	75	Soixante-quinze
Laurent GEORGES	1	Un
Jean-Louis LEVESQUE	1	Un
Christian MEUNIER	1	Un
Jean-Luc MEUNIER	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

M. Jean-Marc GIRARDEAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.10. Élection du dixième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 10^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidate :

- o Mme Danièle LAMBERT DANÉY

Le président donne la parole à Danièle LAMBERT DANÉY.

« Merci Président. Mesdames, messieurs, chers collègues, Je suis maire de la commune de Gimeux depuis 2020. A l'heure actuelle, je suis en disponibilité de la fonction publique territoriale. Mon parcours, brièvement : plus de 20 ans au sein de la communauté de communes de Grande-Champagne, en tant qu'agent en charge des finances et ressources humaines, j'ai aidé les élus à la mise en place de projets structurants pour le territoire de Grande-Champagne. Je me porte candidate à un poste de vice-présidente. Je suis très attachée à ce territoire. C'est pourquoi, je mettrai toute mon énergie au service de Grand Cognac. Merci par avance de la confiance que vous voudrez bien m'accorder. »

3.10.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 5

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 83

Majorité absolue : 42

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages	
	En chiffres	En toutes lettres
Danièle LAMBERT DANÉY	75	Soixante-quinze
Jean-Louis LEVESQUE	3	Trois
Marie-Jeanne VIAN	2	Deux
Florence CAMIN	1	Un
Christian MEUNIER	1	Un
Aurélie PINEAU	1	Un

Mme Danièle LAMBERT DANÉY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 10^{ème} vice-présidente et est immédiatement installée.

3.11. Élection du onzième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 11^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidate :

- o Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU

Le président donne la parole à Marie-Pierre REY-BOUREAU.

« Merci. Cher Président, mes chers collègues, profondément attachée à mon territoire, animée par un grand respect pour le travail collectif que nous menons, je présente aujourd'hui ma candidature au poste de vice-présidente. Maire de Verrières, commune de 310 habitants, réélue pour un second mandat, je suis sincèrement attachée à la proximité, à l'écoute et à la solidarité entre nos communes, en particulier les plus petites, qui constituent l'équilibre de la richesse de notre territoire. Mon parcours professionnel m'a permis d'acquérir une expérience concrète et complémentaire au service des responsabilités que je sollicite aujourd'hui. J'ai débuté dans le domaine d secrétariat-comptabilité, ce qui m'a donné une base solide en gestion administrative et financière. J'ai ensuite été gérante d'une société de quincaillerie pendant 10 ans. Une expérience d'entrepreneuse qui m'a appris la rigueur, la gestion d'une équipe, la relation avec les partenaires et la prise de décision. Par ailleurs, je suis également engagée en tant que conseillère départementale remplaçante aux côtés de Mme Marina Barbol pour le canton de Charente-Champagne. Ces expériences associées à mon engagement d'élue locale me permettent d'avoir une approche pragmatique des enjeux que nous devons relever ensemble. Je suis convaincue que notre intercommunalité doit être un véritable appui pour chacune de nos communes, un lieu de solidarité concrète, de mutualisation efficace et de projets construits collectivement. Si vous m'accordez votre confiance, je m'engage à exercer ces responsabilités avec rigueur, transparence et esprit de dialogue. Je serai attentive à chacun d'entre vous dans le respect des spécificités de vos communes, avec la volonté constante de rechercher l'équilibre et la cohésion. Je vous remercie de votre attention et de la confiance que vous voudrez bien m'accorder. »

3.11.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Votes blancs : 2

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Pierre REY-BOUREAU	75	Soixante-quinze
Jean-Louis LEVESQUE	2	Deux
Jean-Luc MEUNIER	2	Deux
Laurent GEORGES	1	Un
Bernard HANUS	1	Un
Anne MARTRON	1	Un
Christian MEUNIER	1	Un
Benoist RENAUD	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 11^{ème} vice-présidente et est immédiatement installée.

3.12. Élection du douzième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 12^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Laurent GEORGES

Le président donne la parole à Laurent GEORGES.

« Bonsoir à toutes et à tous. J'ai été élu en 2014, ensuite j'ai été conseiller délégué en 2020, un court moment, et ensuite en 2024 j'ai été élu maire de Segonzac, et réélu en 2026. Je siège au conseil communautaire depuis 2024 et dans différentes commissions (économie, enfance-jeunesse, etc.). Et je remercie déjà le président de m'accorder sa confiance, et j'espère que je vais vous convaincre. »

3.12.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 1

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent GEORGES	77	Soixante-dix sept
Jean-Luc MEUNIER	2	Deux
Christine BAUDET	1	Un
Adrien HOFFMANN	1	Un
Jean-Louis LEVESQUE	1	Un
Gladys MACOIN	1	Un
Christian MEUNIER	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

M. Laurent GEORGES ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 12^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.13. Élection du treizième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 13^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Sont candidats :

- o M. Christophe ROY,
- o M. Jérôme ROYER.

Le président donne la parole à Christophe ROY.

« Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, J'ai 59 ans et je suis conducteur d'activités dans une maison de cognac. Je suis adjoint au maire de Jarnac et conseiller communautaire depuis 12 ans. Depuis lors, j'ai pu mesurer l'importance de notre action intercommunale pour le quotidien de nos concitoyens et le rayonnement de notre territoire. Animé par une volonté constante de servir l'intérêt général, je souhaite aujourd'hui franchir une nouvelle étape en vous proposant ma candidature au poste de vice-président. J'ai eu l'occasion de piloter le programme « Petite Ville de Demain » et suivre plusieurs projets liés à la loi SRU avec une priorité constante, travailler étroitement avec les services de l'État, les partenaires et les acteurs locaux pour accompagner le développement de ma commune au sein de l'agglomération. À la suite de l'échange et à la confiance accordée par madame la maire qui est à côté de moi, Anne MARTRON, j'ai accepté d'être candidat à cette fonction. C'est une responsabilité que je prends avec sérieux et humilité et je m'engage à agir avec efficacité pour notre agglomération. Merci mes chers collègues. »

Le président donne la parole à Jérôme ROYER.

« Monsieur le Président, mes chers collègues, je me permets d'acter cette candidature et je voudrais dire que j'ai été à différents postes d'élus à Jarnac comme vous le savez. Donc, j'étais vice-président de la communauté de communes de Jarnac en charge de l'économie et de l'urbanisme.

J'ai été aussi vice-président de Grand Cognac entre 2017 et 2020 concernant aussi le PLU. Et pour ceux qui ne le savent pas, je suis actuellement responsable de la commission départementale de conciliation en matière d'urbanisme pour toute la Charente. Donc, ce sont des sujets que je connais très bien. Le défi aujourd'hui du PLU et des petites villes de demain, c'est un défi, je crois, fondamental, que ce soit dans le ZAN, dans le STECAL, dans le SCOT, etc. C'est un dossier extrêmement important et qui m'intéresse beaucoup. J'ai envie de travailler à ça, donc je vous livre ma candidature à ce poste de vice-président. Je vous remercie de votre écoute. »

3.13.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
 Votes blancs : 3
 Abstentions : 2
 Suffrages exprimés : 83
 Majorité absolue : 42

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe ROY	59	Cinquante-neuf
Jérôme ROYER	23	Vingt-trois
Jean-Luc MEUNIER	1	Un

M. Christophe ROY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 13^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.14. Élection du quatorzième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 14^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Pierre NAU

Avant de donner la parole à Pierre NAU, le président annonce que beaucoup vont être contents d'apprendre que Renaud COMBAUD vient d'être élu président de la communauté de communes de Coeur de Charente. Pour ceux qui ne le connaissent pas, il a été directeur de cabinet à l'agglomération et a contribué notamment à la création et à donner tout ce qu'il fallait comme liant dans la première étape de cette agglomération.

Le président donne la parole à Pierre NAU.

« Bonsoir à tous. Je suis maire de Châteaubernard après un mandat effectué en tant qu'adjoint chargé de la communication, mon premier mandat. J'ai beaucoup entendu parler des engagements et je me retrouve totalement dans ce qui s'est dit à ce sujet-là. Si on s'engage dans une équipe municipale et dans une équipe communautaire, je pense que ce doit être un maître mot. Et comme je le fais au niveau de ma commune, je pense aussi le faire au niveau de l'agglomération, dans les fonctions qui me seront confiées. Et je vous remercie à l'avance de la confiance que vous voudrez bien m'accorder. »

3.14.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
 Votes blancs : 3
 Abstention : 1
 Suffrages exprimés : 84
 Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre NAU	81	Quatre-vingt-un
Jean-Louis LEVESQUE	2	Deux
Christian MEUNIER	1	Un

M. Pierre NAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 14^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

3.15. Élection du quinzième vice-président

Le président demande aux candidats de se déclarer en levant la main pour le poste de 14^{ème} vice-président(e) de Grand Cognac :

Est candidat :

- o M. Ludovic PASIERB

Le président donne la parole à Ludovic PASIERB.

« Bonjour à tous. Je me présente, j'ai 50 ans, je suis enseignant, et élu depuis 2014, le premier mandat en tant qu'adjoint, et depuis 2020, maire de la commune de Birac. C'est une petite commune complètement au sud de l'agglomération pour ceux qui ne la connaissent pas. Vous verrez quand vous aurez la carte, vous la trouverez tout à fait en bas. Donc effectivement, lors du dernier mandat, j'ai été conseiller délégué pour l'agglomération Grand Cognac. Si je suis vice-président, je continuerai d'œuvrer pour l'ensemble des cinquante-quatre communes pendant ce mandat. »

3.15.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 88

Majorité absolue : 45

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Ludovic PASIERB	78	Soixante-dix-huit
Adrien HOFFMANN	2	Deux
Jean-Louis LEVESQUE	2	Deux
Christian MEUNIER	2	Deux
Jean-Luc MEUNIER	2	Deux
Adrien PARISOT	1	Un
Marie-Jeanne VIAN	1	Un

M. Ludovic PASIERB ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 15^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Le président indique que, conformément au code général des collectivités territoriales, l'assemblée a mis en place les 15 vice-présidents. Il informe que dès demain, il finalisera avec eux la liste des délégations pour préciser les portefeuilles que chacun portera, et communiquera à l'ensemble des conseillers communautaires, lundi au plus tard, les thématiques qui seront portées par chacun des vice-présidents. Cette liste sera aussi complétée de quelques conseillers délégués sur des sujets spécifiques. Cela sera élaboré dans les jours qui viennent et il communiquera aussi dès que les arrêtés de délégation seront pris.

4. Fixation de la composition du bureau communautaire

Le président rappelle que le bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres dont le nombre est fixé librement par le conseil communautaire.

Il informe que, traditionnellement, depuis la création de l'agglomération, le choix a été fait que toutes les communes soient représentées au bureau communautaire. Il y a donc un siège par commune, soit cinquante-quatre sièges. À cela s'additionnent les vice-présidents ou conseillers délégués potentiels qui ne seraient pas maires.

Il ajoute qu'il y a deux instances dans les intercommunalités : les bureaux et la conférence des maires. Depuis sa création, Grand Cognac a fait le choix de systématiquement réunir en même temps bureau et conférence des maires, ce qui permet de partager toutes les informations.

Il propose donc de fixer la composition du bureau comme suit : le président, les 15 vice-présidents et 41 conseillers communautaires que l'assemblée va élire par la suite, et ce qui permettra à chaque commune d'être représentée, et ensuite, de compléter des vice-présidents.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 85

Voix Contre : 0

Abstentions : 3

5. Élection des conseillers communautaires autres membres du bureau communautaire

Le président indique qu'en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de conseillers membres du Bureau est librement déterminé par l'organe délibérant.

Il rappelle qu'en application de la délibération précédente votée, le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau a été fixé à 41, le président et les quinze vice-présidents étant membres de droit.

5.1. Élection du premier conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Jean-Claude ANNONIER

5.1.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude ANNONIER	85	Quatre-vingt-cinq

M. Jean-Claude ANNONIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.2. Élection du deuxième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Carmen BERNARD

5.2.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Carmen BERNARD	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Carmen BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.3. Élection du troisième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Philippe BIROLLEAU

5.3.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe BIROLLEAU	85	Quatre-vingt-cinq

M. Philippe BIROLLEAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.4. Élection du quatrième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Lydie BLANC

5.4.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Lydie BLANC	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Lydie BLANC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.5. Élection du cinquième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Enrick BOIDRON

5.5.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Enrick BOIDRON	85	Quatre-vingt-cinq

M. Enrick BOIDRON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.6. Élection du sixième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Cyril CAMUS

5.6.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Cyril CAMUS	85	Quatre-vingt-cinq

M. Cyril CAMUS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.7. Élection du septième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Stéphane CHALUMEAU

5.7.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
Vote blanc : 0
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 85
Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane CHALUMEAU	85	Quatre-vingt-cinq

M. Stéphane CHALUMEAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.8. Élection du huitième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Jean-Christophe COR

5.8.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
Vote blanc : 0
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 85
Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Christophe COR	85	Quatre-vingt-cinq

M. Jean-Christophe COR ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.9. Élection du neuvième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Deirdre DATCHARY

5.9.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
Vote blanc : 0
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 85
Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Deirdre DATCHARY	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Deirdre DATCHARY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 9^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.10. Élection du dixième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Fabien DELISLE

5.10.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabien DELISLE	85	Quatre-vingt-cinq

M. Fabien DELISLE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.11. Élection du onzième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Sarah DROUET

5.11.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Sarah DROUET	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Sarah DROUET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 11^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.12. Élection du douzième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Marie DUBBERKÉ

5.12.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
 Vote blanc : 0
 Abstentions : 3
 Suffrages exprimés : 85
 Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie DUBBERKÉ	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Marie DUBBERKÉ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 12^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.13. Élection du treizième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- M. Cédric DUPUY

5.13.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
 Vote blanc : 0
 Abstentions : 3
 Suffrages exprimés : 85
 Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Cédric DUPUY	85	Quatre-vingt-cinq

M. Cédric DUPUY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 13^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.14. Élection du quatorzième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- Mme Béatrice FERMON

5.14.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
 Vote blanc : 0
 Abstentions : 3
 Suffrages exprimés : 85
 Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Béatrice FERMON	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Béatrice FERMON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 14^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.15. Élection du quinzisième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Michel FOUGÈRE

5.15.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel FOUGÈRE	85	Quatre-vingt-cinq

M. Michel FOUGÈRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 15^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.16. Élection du seizième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Patrick GATINAUD

5.16.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick GATINAUD	85	Quatre-vingt-cinq

M. Patrick GATINAUD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 16^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.17. Élection du dix-septième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Didier GOIS

5.17.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
Vote blanc : 0
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 85
Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier GOIS	85	Quatre-vingt-cinq

M. Didier GOIS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 17^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.18. Élection du dix-huitième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :
o M. Dominique GRAVELLE

5.18.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
Vote blanc : 0
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 85
Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique GRAVELLE	85	Quatre-vingt-cinq

M. Dominique GRAVELLE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 18^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.19. Élection du dix-neuvième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :
o M. Alain JANOT

5.19.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88
Vote blanc : 0
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 85
Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain JANOT	85	Quatre-vingt-cinq

M. Alain JANOT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 19^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.20. Élection du vingtième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Lilian JOUSSON

5.20.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Lilian JOUSSON	85	Quatre-vingt-cinq

M. Lilian JOUSSON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 20^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.21. Élection du vingt et unième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Mehdi KALAÏ

5.21.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mehdi KALAÏ	85	Quatre-vingt-cinq

M. Mehdi KALAÏ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 21^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.22. Élection du vingt-deuxième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Alain LA SOUDIERE

5.22.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain LA SOUDIERE	85	Quatre-vingt-cinq

M. Alain LA SOUDIERE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 22^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.23. Élection du vingt-troisième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Patrick LAFARGE

5.23.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick LAFARGE	85	Quatre-vingt-cinq

M. Patrick LAFARGE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 23^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.24. Élection du vingt-quatrième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Sylvie LEGRAND

5.24.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvie LEGRAND	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Sylvie LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 24^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.25. Élection du vingt-cinquième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Jean-Louis LEVESQUE

5.25.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Louis LEVESQUE	85	Quatre-vingt-cinq

M. Jean-Louis LEVESQUE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 25^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.26. Élection du vingt-sixième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Eric MARQUET

5.26.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Éric MARQUET	85	Quatre-vingt-cinq

M. Eric MARQUET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 26^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.27. Élection du vingt-septième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Anne MARTRON

5.27.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne MARTRON	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Anne MARTRON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 27^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.28. Élection du vingt-huitième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Patrick MERCERON

5.28.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick MERCERON	85	Quatre-vingt-cinq

M. Patrick MERCERON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 28^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.29. Élection du vingt-neuvième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Christian MEUNIER

5.29.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian MEUNIER	85	Quatre-vingt-cinq

M. Christian MEUNIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 29^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.30. Élection du trentième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Sylvie MOCOEUR

5.30.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvie MOCOEUR	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Sylvie MOCOEUR ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 30^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.31. Élection du trente et unième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Géraud MOURGERE

5.31.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Géraud MOURGERE	85	Quatre-vingt-cinq

M. Géraud MOURGERE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 31^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.32. Élection du trente-deuxième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Stéphane NADAUD

5.32.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane NADAUD	85	Quatre-vingt-cinq

M. Stéphane NADAUD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 32^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.33. Élection du trente-troisième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Bruno NAUDIN-BERTHIER

5.33.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno NAUDIN-BERTHIER	85	Quatre-vingt-cinq

M. Bruno NAUDIN-BERTHIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 33^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.34. **Élection du trente-quatrième conseiller communautaire membre du bureau**

Est candidate :

- o Mme Virginie PAILLETTE

5.34.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Virginie PAILLETTE	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Virginie PAILLETTE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 34^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

5.35. **Élection du trente-cinquième conseiller communautaire membre du bureau**

Est candidat :

- o M. Pierre PEROT

5.35.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre PEROT	85	Quatre-vingt-cinq

M. Pierre PEROT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 35^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.36. Élection du trente-sixième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Fabien PETINIOT

5.36.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabien PETINIOT	85	Quatre-vingt-cinq

M. Fabien PETINIOT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 36^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.37. Élection du trente-septième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Sébastien POLI

5.37.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien POLI	85	Quatre-vingt-cinq

M. Sébastien POLI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 37^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.38. Élection du trente-huitième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Fabrice RAYMOND

5.38.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabrice RAYMOND	85	Quatre-vingt-cinq

M. Fabrice RAYMOND ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 38^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.39. Élection du trente-neuvième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Jean-Robert RENOUX

5.39.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Robert RENOUX	85	Quatre-vingt-cinq

M. Jean-Robert RENOUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 39^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.40. Élection du quarantième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidat :

- o M. Jean-Philippe ROY

5.40.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Philippe ROY	85	Quatre-vingt-cinq

M. Jean-Philippe ROY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 40^{ème} conseiller communautaire membre du bureau et est immédiatement installé.

5.41. Élection du quarante et unième conseiller communautaire membre du bureau

Est candidate :

- o Mme Marie-Jeanne VIAN

5.41.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants : 88

Vote blanc : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Nom et prénom des candidats déclarés et non déclarés (dans l'ordre des résultats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Jeanne VIAN	85	Quatre-vingt-cinq

Mme Marie-Jeanne VIAN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 41^{ème} conseillère communautaire membre du bureau et est immédiatement installée.

Le président informe, qu'outre les conseillers communautaires autres membres du bureau, seront invités les trois maires qui ne sont pas conseillers communautaires - Marcel GERON, maire de Salles d'Angles, Annick-Franck MARTEAU, maire de Houlette et Jean-Luc BALLOUT, maire de Bourg-Charente.

6. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL - POUR INFORMATION

En application de l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion de l'organe délibérant et immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau,

Le président :

- Donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12 du Code général des collectivités territoriales. La teneur de cette charte figure aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du Code général des collectivités territoriales.
- Remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du présent titre applicables dans les communautés d'agglomération, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

1. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.*
2. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.*

6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*
8. *L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.*
9. *Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.*
10. *Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.*
11. *Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.*
12. *Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.*
13. *Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.*
14. *Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.*
15. *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.*

7. Délégation du Conseil au bureau

Le président donne lecture de la proposition de délégation au bureau communautaire des attributions suivantes :

- Dans le cadre des crédits inscrits au budget, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT et inférieur au seuil défini par décret applicable aux marchés de fournitures et services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et autres actes d'exécution, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation ;
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée soit en qualité de délégant, soit en qualité de délégataire, ainsi que leurs avenants ;
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions de co-maîtrise d'ouvrage ainsi que leurs avenants ;
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions de groupement de commande ainsi que leurs avenants ;
- Prendre toute décision relative à la conclusion et l'exécution des transactions conclues avec les tiers en vue de prévenir un litige, dans la limite du seuil défini par décret applicable aux marchés de fournitures et services ;
- Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables et des créances éteintes ;
- Procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des biens meubles ou immeubles appartenant à la communauté d'agglomération ;

- Décider de la réforme et de l'aliénation des biens mobiliers d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT y compris par mise aux enchères ;
- Accepter les dons et legs non grevés de conditions et de charges ;
- Exonérer ou réduire les pénalités contractuelles applicables aux entreprises dans le cadre des marchés publics.

Il précise que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, il rendra compte des attributions exercées par le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 86

Voix Contre : 0

Abstentions : 2

8. Délégation du Conseil au Président

Le président donne lecture de la proposition de délégation au Président des attributions suivantes :

JUSTICE

- Intenter au nom de l'agglomération les actions en justice ou défendre l'agglomération dans les actions intentées contre elle devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que le tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir ses intérêts.
- Déposer une main courante ou déposer une plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de l'agglomération pour préserver ou garantir les intérêts de l'agglomération.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Décider du recours à la médiation, à la négociation ou à la conciliation comme mode de règlement amiable d'un litige et prendre toute décision relative à la conclusion et l'exécution des transactions conclues avec les tiers d'un montant inférieur à 90 000 € HT.
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions de Grand Cognac, hors groupement de commandes et maîtrise d'ouvrage déléguée, dont le montant est inférieur à 90 000 €.
- Attribuer les aides économiques liées à la mise en place du dispositif d'aide aux entreprises « *soutien aux entreprises du commerce, du artisanat et des services* » dans la limite de la somme inscrite au budget annuel et selon les modalités et les critères définis par le règlement d'intervention.

ASSURANCES

- Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance.
- Accepter la cession aux compagnies d'assurance des véhicules endommagés.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les biens, les agents et les élus de Grand Cognac, quel que soit le montant des sinistres.

COMMANDE PUBLIQUE

- Dans le cadre des crédits inscrits au budget, prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants et autres actes d'exécution quels que soient leurs montants et ceci quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation.
- Saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux citée à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales.

FINANCES

- Créer, modifier et supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services.
- Demander à l'Union Européenne, à l'État, à d'autres collectivités territoriales et à tout autre partenaire, l'attribution de subventions. Approuver les plans de financement correspondant en conformité avec les autorisations budgétaires. Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions de subvention au profit de la communauté d'agglomération.
- Accorder aux élus communautaires les mandats spéciaux pour représenter le conseil de communauté sur le territoire national, étant précisé que les frais nécessaires pour l'exécution desdits mandats spéciaux seront remboursés dans les conditions définies par le conseil communautaire.

DETTE ET TRÉSORERIE

- Lancer les consultations, souscrire les emprunts nouveaux classés 1A dans la matrice des risques (charte dite « de Gissler ») dans la limite des crédits inscrits au budget, choisir le profil d'amortissement à l'exception des emprunts in fine et signer tous les avenants relatifs à l'exécution des contrats.
- Lancer les consultations, souscrire les produits de refinancement de la dette par le recours à des produits de couverture classés 1 à 2 et A à C dans la matrice des risques (charte dite « de Gissler ») dans la limite du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles dans la limite de 10% du capital restant dû et allonger la durée de refinancement dans la limite du tiers de la durée initiale du prêt.
- Engager les opérations juridiques et financières nécessaires à la conclusion, l'ouverture, la reconduction, la renégociation et le suivi des crédits de trésorerie pour un montant maximum de 5 000 000 € par contrat.

GESTION DU PATRIMOINE

- Décider de la réforme et de l'aliénation des biens mobiliers inférieurs à 5 000 € y compris par mise aux enchères.
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des autorisations d'occupation du domaine public communautaire à titre onéreux et gratuit, en tant que propriétaire ou occupant, dans le respect des redevances fixées par le conseil communautaire.
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des baux, en qualité de bailleur ou de preneur, notamment relatifs aux biens immobiliers du domaine privé communautaire, dans la limite d'une durée de 15 ans et fixer le montant des loyers relatifs à ces baux.
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions d'établissement de servitudes en tant que bénéficiaire ou propriétaire du terrain.
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution des procès-verbaux de mise à disposition des biens dans le cadre des transferts et restitution des compétences de la communauté d'agglomération.
- Procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires.
- Accepter les dons et legs non grevés de conditions et de charges.

URBANISME – AMÉNAGEMENT

- Formuler les demandes correspondant à toutes les autorisations d'urbanisme, notamment les permis de construire, d'aménager et de démolir, ainsi que les autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, conformément aux règles du code de la construction et de l'habitation.
- Formuler les demandes correspondant à toutes les autorisations et déclarations en matière d'environnement conformément aux règles du code de l'environnement.
- En application des articles L.152-6-5 et L.152-6-9 du Code de l'urbanisme relatifs aux dérogations au plan local d'urbanisme, la délivrance de l'avis conforme de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme ou de document en tenant lieu.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 86

Voix Contre : 0

Abstentions : 2

9. Fixation des taux applicables aux indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués.

Le président présente la proposition des taux maximum des indemnités de fonctions suivants : pour la présidence un taux de 109,24%, pour les vice-présidents de 38,29% et pour les conseillers communautaires délégués de 13,63%.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 86

Voix Contre : 0

Abstentions : 2

10. Fixation des conditions de dépôts des listes de candidats pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le président indique qu'au prochain conseil communautaire, il sera nécessaire d'installer une commission d'appel d'offres. Aujourd'hui, l'assemblée doit fixer les règles de dépôt des listes de candidats, au cas où il y aurait plusieurs listes qui seraient déposées.

Il rappelle que cette commission contient cinq sièges de titulaires et cinq sièges de suppléants, donc dix sièges au total. Les candidatures prennent la forme d'une liste, chaque liste comprend dix noms de candidats, cinq titulaires ou cinq suppléants. Il précise qu'il est possible de déposer une liste avec moins de 10 noms, toutefois le nombre de suppléants doit être égal à celui du nombre de titulaires.

Il propose l'adoption de cette délibération pour qu'au prochain conseil, il soit possible d'installer une commission d'appel d'offres.

En l'absence de question ou de remarque,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 88

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11. Fixation des conditions de dépôts des listes de candidats pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le président indique que, comme pour la commission d'appel d'offres et selon les mêmes modalités, il est nécessaire de fixer les règles de dépôt des listes des candidats.

En l'absence de question ou de remarque,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 88

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président donne plusieurs informations. Le 23 avril aura lieu le prochain conseil communautaire à la même heure et au même endroit. Le 6 mai, pour les conseillers titulaires et suppléants qui le souhaitent, une session de formation est organisée à partir de 18h15, ici, à l'auditorium. Ce sera l'occasion, pendant 2 heures, d'expliquer les statuts et intérêts de l'agglomération. C'est ouvert à tous ceux qui veulent venir.

À la demande de M. Adrien HOFFMANN, le président lui donne la parole.

« Merci Monsieur le Président.

Mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs chers agents, cher public, déjà félicitations pour votre élection Monsieur le Président, félicitations à vous les vice-présidents. L'actualité nous rattrape cruellement, et avant toute chose, je souhaite m'associer au nom de cette assemblée, si vous me le permettez, au deuil qui frappe la gendarmerie de la Charente depuis mardi dernier, puisqu'il y a eu un accident de la route d'un gendarme de la brigade de Châteauneuf et je pense que c'est important de nous associer au deuil des gendarmes.

Permettez-moi ensuite d'adresser mes félicitations à tous les élus ici présents, mais surtout à tous les électeurs qui se sont mobilisés le 15 mars dernier et ont fait vivre la démocratie dans nos communes. Ce 15 mars restera une date historique pour Grand Cognac. Celle de l'entrée de deux élus identifiés Rassemblement National dans cette assemblée. Le Rassemblement National est aujourd'hui le premier parti de France. C'est aussi le premier parti de notre département, la Charente, où Jordan Bardella est arrivé en tête dans 354 communes. Il est aussi très clairement le premier parti de Grand Cognac, ce n'est pas un slogan, c'est un fait, car aux européennes comme aux législatives, le Rassemblement National est arrivé en tête dans toutes les communes représentées ici. Je vais faire très court car nous sommes en fin de Conseil et que tout le monde est pressé de rentrer. Alors pour conclure, un mot sur les prochaines échéances comme vous venez d'en donner. Dans cinq mois, en septembre, nous aurons les sénatoriales de la Charente, enfin, en France, mais notamment en Charente, et dans un an, en avril 2027, les Français éliront le prochain président ou la prochaine présidente de la République. Pour les sénatoriales, chers élus, vous voterez. Pour la présidentielle, vous parrainerez. Alors, je profite que vous soyez tous là pour vous rappeler que ce vote et cette signature, vous les exercerez dans le cadre de votre mandat, au nom et en représentation de vos électeurs. Les cognaçais comptent sur nous, ils comptent sur vous, pour traverser cette période de crise, pour défendre notre économie, notre identité, notre pouvoir d'achat, et pour préparer ensemble l'avenir de notre territoire et de notre beau pays, la France. Nous nous tenons prêts pour nos communes, nos concitoyens et leurs familles, pour notre territoire, notre département et notre beau pays, et comme nous l'avons dit à Cognac, nous ne serons pas dans l'opposition systématique, mais dans l'opposition constructive. Je vous remercie, Monsieur le Président. »

Le président répond à M. Adrien HOFFMANN qu'évidemment, par rapport à ses propos introductifs sur le décès brutal d'un gendarme de la brigade de Châteauneuf, qui s'est déroulé mercredi soir, l'ensemble des élus et de l'auditoire sont touchés par cet événement dramatique. Collégialement, l'assemblée exprime sa tristesse et sa compassion.

Il souhaite revenir sur la deuxième partie de ses propos plus politiques. Il précise que ce n'est pas une première qu'un élu du Rassemblement National siège à l'assemblée de Grand Cognac, puisque tel était le cas de 2017 à 2020, avec madame Isabelle LASSALLE.

Il souligne que malgré les propos d'Adrien HOFFMANN, et au vu du résultat au soir du premier tour à Cognac, il n'a pas eu l'impression que les habitants de Cognac avaient choisi très majoritairement le Rassemblement National. En effet, à Cognac, très nettement, les électeurs ont choisi une autre voie que celle du Rassemblement National. C'est ce qui s'est exprimé dans les résultats et que traduit d'ailleurs la composition de cette Assemblée.

Il poursuit en faisant remarquer qu'il trouve dommageable de vouloir marquer cette assemblée du sceau politique partisan. Il ajoute que jusqu'à présent, les élus de cette assemblée, de gauche pour certains, de droite pour d'autres ne sont jamais allés sur ce terrain-là; que cela n'a jamais été le mode de fonctionnement de cette assemblée.

(Applaudissements)

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de séance



Mme Séverine CAILLÉ

Le Président,



M. Jérôme SOURISSEAU

Grand Cognac Communauté d'agglomération
GRAND:COGNAC
39fr - CS 10216 1611